

# Conseil Municipal du 26 octobre 2012

L'An Deux Mille Douze, le 26 octobre 2012, à 20h30,  
le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul  
AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 14                      Présents : 10                      Votants : 12

Présents : Jean-Paul AGERON - Bernard BOUVIER-RAMBAUD - Evelyne CHOLLIER -  
Gérard CARRIER - Maurice VACHER - Catherine BERRUYER - Francine CHENAVAS -  
Dominique CLARIN - Ludovic MARTINEZ et Gérald BERRUYER.

Représentés : Jacques HABRARD a donné procuration à Maurice VACHER  
François DELBOS a donné procuration à Catherine BERRUYER

Excusés : François GUIRONNET et Cyril MUGUET.

Secrétaire de séance : Francine CHENAVAS

## ❖ Lecture du compte rendu de la réunion en date du 28 septembre 2012

## ❖ DELIBERATIONS :

### • Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) concernant les écoles de musique

Vu le rapport ci-annexé de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) en date du 18 octobre 2012, portant sur le transfert des écoles de musique à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport présenté à l'unanimité.

Les écoles de musique de Thodure et St Etienne de St Geoirs seront donc maintenant gérées par la Communauté de Communes, par contre l'Echo des Remparts, fanfare de Thodure, reste associative.

### • Réalisation d'un emprunt de 110.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération n°138 au budget 2012

Vu la délibération communale du 28 septembre 2012 relative au projet d'acquisition du tènement de la S.C.I. Route Nationale pour un montant de 110.000 €, tènement composé des parcelles A.C 172 et 228 pour une superficie totale de 1.609 m<sup>2</sup>,

L'avis des membres de la commission communale Finances entendu,

Après avoir consulté différents établissements de crédits, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 110.000 € (cent dix mille Euro) pour le financement de et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt à taux fixe

Durée du prêt : 15 ans

Périodicité des échéances : annuelles  
Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,95%  
Amortissement : naturel

A cet effet, le Conseil autorise son Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

• **Remboursement du solde de l'emprunt C.A.S.R.A. « Iéna souple » pour achats et aménagements fonciers de la Z.A. Bièvre**

Vu la délibération communale du 23 septembre 2005 relative à la souscription d'un emprunt de 1 200 000 euros pour l'acquisition de terrains et aménagements pour extension de la ZA Bièvre auprès du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes :  
contrat « IENA SOUPLESSE » numéro 050263.

L'avis des membres de la commission communale Finances entendu,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rembourser dès que possible le solde restant dû de cet emprunt, soit 763 630.00 euros de capital, la vente du lotissement « Porte des Alpes » à la Communauté de Commune Bièvre Chambaran ayant été réalisée pour un montant de 1 264 171.37 euros TTC.

Où cet exposé, le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à ce remboursement.

• **Affectation du résultat de l'exercice 2011 pour le budget communal**

Vu l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le Compte Administratif 2011 qui présente un excédent d'exploitation de 172 066.03 €,  
Et constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 121 400.21 €,  
Considérant l'existence de 834 008.88 € de restes à réaliser pour 2011 en dépenses d'investissement et de 349 416 € en recettes d'investissement ; la somme de 484 592.88 € devant être couverte par l'excédent de l'année,

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter en totalité le résultat de clôture 2011 de la section de fonctionnement :

- Affectation en recettes d'investissement :  
Recettes 1068 : 172 066.03 €  
- Report en section de fonctionnement :  
Ligne 002 en recettes : 0.00 €  
- Report en section d'investissement :  
Ligne 001 en recettes 121 400.21 €

Auquel se rajoute le résultat du budget Eau et Assainissement 2011, lequel a été transféré à la CCBC (Communauté de Communes Bièvre Chambaran) au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;  
soit les écritures suivantes :

- Report en section de fonctionnement :  
Ligne 002 en recettes : 50 786.15 € qui seront reversés à l'organisme gestionnaire,  
La CCBC, par un mandat à l'article D 678  
- Report en section d'investissement :  
Ligne 001 en dépenses : 482.83 € qui seront reversés par un titre à l'article R 1068

- **Décision Modificative n°03 du budget communal**

Le Conseil Municipal accepte de passer les écritures suivantes :

+ 956,66 € aux articles D 678 et R 002, afin de rectifier le montant du résultat de clôture du budget eau et assainissement en section de fonctionnement, qui doit être transféré à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran.

- **Transfert des contrats de prêts eau et assainissement de la commune de Marcilloles à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran**

Vu les articles L. 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2011 329-000 du 25 novembre 2011 entérinant le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2012 des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif de ses communes membres à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran (C.C.B.C.),

Vu la délibération de mise à disposition des biens du service eau et assainissement collectif de la commune à la C.C.B.C. en date du 26 janvier 2012, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012,

Considérant qu'un transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence, et que la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire et possède tous les pouvoirs de gestion, à l'exception du droit d'aliénation,

Le Conseil Municipal précise, à l'attention des établissements de crédits, qu'il a effectivement entériné le transfert intégral des contrats de prêts suivants, à la C.C.B.C., à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- Crédit Agricole Centre Est réf. 911817016
- Crédit Agricole Centre Est réf. 197088010
- Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes réf. 35973801

Ces prêts étaient destinés à l'origine à financer les travaux de réseaux du service communal d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif aujourd'hui inexistant.

- Au vu du nombre de conseillers représentés ou excusés, **le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Urbain (P.A.D.D.) du futur Plan Local d'Urbanisme** est reporté au prochain conseil municipal

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Compte rendu, par Monsieur le Maire, de la dernière réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) du centre d'enfouissement de Penol, sur les nuisances olfactives du centre d'enfouissement de Penol :

En présence de : M. Lionel LEMOINE, Sous-préfet de Vienne,

M. Jean-Pierre BARBIER, Député-maire de Penol,

M. Christian NUCCI, Vice-président du Conseil Général

M. Didier RAMBAUD, Président de la Communauté de Commune de Bièvre Liers

M. André GAY, Président du S.I.C.T.O.M.,

3 élus de la commune de Penol, M. Salvatore SANFILIPPO, représentant de la FRAPNA Isère, M LAURENCIN du collectif LIANE pour la protection de l'environnement, des représentants de l'entreprise SERPOL, M. Gérard MOUNIER-VEHIER, D.S.T. du S.I.C.T.O.M. et ses techniciens du centre d'enfouissement.

La réunion a débuté par une présentation du site et un résumé par la D.R.E.A.L. des problèmes subis par la commune de Marcilloles depuis la mise en exploitation du gaz de méthane, soit depuis janvier 2012. En août dernier, le Préfet de l'Isère avait mis en demeure le SICTOM de faire des travaux. Malgré cette obligation, les travaux n'ont pas été faits. Monsieur le Préfet a donc une nouvelle fois mis en demeure les responsables du site de faire les travaux demandés avant le 31 mars 2013 et de végétaliser les casiers qui ne sont plus exploités, afin de réparer la bâche de protection percée à plusieurs endroits qui laisse s'échapper le méthane. Coût de l'opération : environ 400.000 €. Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil s'estiment pénalisés par le manque de réactivité des intervenants du site de Penol.

- Compte rendu du conseil communautaire du 25 septembre 2012.
- Compte rendu de la réunion de la commission économique et emploi du 17 octobre 2012.
- Compte rendu de la réunion du comité syndical du SICTOM de la Bièvre.
- Lettre du CIFODEL concernant le programme de formation des élus locaux.
- Courrier de la commune d'Izeaux. Celle-ci demande le soutien d'autres communes suite à l'autorisation donnée par M. le Préfet pour l'enfouissement de déchets par l'entreprise Lely sur une nappe phréatique.
- Courrier du Collège Jongkind de la Côte St André par rapport aux problèmes d'effectifs dans les cars : du fait que les bus ne sont plus uniquement affectés au ramassage scolaire, en début d'année, certains enfants n'ont pu être acceptés dans le car faute de place, dont des enfants de Marcilloles. Le problème a été apparemment résolu depuis.
- Création de 2 crèches (multi-accueil) sur le territoire, une à Viriville et une à Roybon. Les travaux de Roybon vont bientôt débuter, suivi de près par ceux de Viriville.
- Réunion pour la préparation du Téléthon le mercredi 7 novembre à 20h à la Mairie.
- Cérémonie du 11 novembre à 11h30 au Monument aux Morts.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.